

# Mémoire sur le Projet Technopôle Angus – Îlot Central

Dans le cadre de la consultation publique de l'OCPM



Déposé par Communauto

Avril 2017

## Communauto : une entreprise pionnière du domaine de l'écomobilité



Fondée à Québec 1994, Communauto fait figure de pionnière en Amérique, en tant que gestionnaire du plus ancien et de l'un des plus importants services d'autopartage à avoir vu le jour de ce côté-ci de l'Atlantique.

Communauto offre 1 800 voitures en libre-service, disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, en complément du transport en commun et des modes de transport actifs. Les voitures de Communauto sont accessibles dans près de 600 stations établies au Québec (Montréal, Québec, Longueuil, Laval, Sherbrooke, Gatineau,) en Ontario (Ottawa, Kingston), en Nouvelle-Écosse, (Halifax) et en France (Paris).

### **L'autopartage | Effets avérés sur la mobilité et le développement durable**

Afin d'en documenter les effets, l'autopartage en boucle, ou avec réservation, a fait l'objet de nombreuses études au Québec et dans le monde. Ces derniers consistent à :

- une diminution du nombre des véhicules et une réduction de l'espace nécessaire pour le stationnement;
- une réduction de l'utilisation de la voiture, de la consommation de carburant et de la congestion.

Des études menées par l'École Polytechnique de Montréal démontrent que Communauto, avec son offre d'autopartage en boucle, a réussi son pari d'offrir une alternative intéressante face à l'acquisition d'une voiture personnelle. En 2010, 81,4% des usagers de Communauto déclaraient avoir vendu (41,2%) ou renoncé à l'achat d'un véhicule en s'abonnant au service d'autopartage.

Selon ces estimations, chaque voiture du service d'autopartage traditionnel de Communauto remplace 10 voitures privées et le service d'autopartage avec réservation de Communauto a contribué à diminuer le parc de voitures en circulation de 12 000 unités (Nouri et al.2013). En termes de réduction de places de stationnement, cela représente à entre 3,8% et 4,8 % des espaces de stationnement sur rue non tarifés.

## L'ÎLOT CENTRAL DU TECHNOPÔLE ANGUS

### **Notre présence dans l'arrondissement de Rosemont – La-Petite-Patrie**

Communauto offre ses deux services d'autopartage dans le quartier : avec et sans réservation. Dans cet arrondissement, l'autopartage a été adopté par plus de 5400 résidents, soit 6.1% des ménages.

Communauto, à titre d'entreprise soucieuse de l'aménagement urbain et du développement durable, est favorable au projet d'éco-quartier proposé par la Société de développement Angus. Le promoteur nous apparaît soucieux des impacts du stationnement sur l'aménagement urbain et en ce sens, a prévu 540 stationnements souterrains, dont 3 % seraient réservés à l'autopartage.

Pour qu'un service d'autopartage en boucle réponde efficacement aux besoins de mobilité de ses adhérents et aient les effets escomptés sur la diminution de la motorisation globale des ménages, le réseau de stations doit couvrir adéquatement le territoire. Cela signifie pouvoir offrir un véhicule à moins de 500 mètres d'un abonné. La visibilité de l'emplacement et la convivialité des lieux sont tout aussi importants. Cela permet de simplifier l'accès au système et surtout, permet de légitimer le service aux yeux de la population. Le promoteur du projet a saisi l'importance de cet aménagement.

L'autopartage peut être un formidable levier pour concilier le besoin en stationnement des citoyens et la disponibilité des espaces. Les politiques ou règlement concernant le stationnement peuvent être des obstacles ou des accélérateurs importants pour ce mode de transport. Dans le cadre du projet de l'îlot central du Technopôle Angus, le caractère novateur du règlement encadrant mérite d'être souligné. Il permet un développement urbain axé sur une mixité de fonctions, en plus d'accorder une place à une mobilité plus durable et ayant un faible impact.